

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est, par la présente donnée par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre prochain à 19h30 au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc, situé au 520, chemin Déziel.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2.0 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4.0 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES**
- 5.0 GESTION FINANCIÈRE ADMINISTRATIVE**
 - 5.1 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2018-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019
 - 5.2 - Avis de motion pour le Règlement 2019-04 concernant l'entretien du chemin des Marcottes
 - 5.3 - Renouvellement de contrat, Ultima assurances responsabilité et automobiles du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 de la Mutuelle des municipalités du Québec
 - 5.4 - Adoption de la liste des comptes pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 5.5 - Nomination du représentant de la Municipalité lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 5.6 – Création du surplus affecté – Ponceau Presqu'île
- 6.0 URBANISME**
 - 6.1 – Demande de résidences de tourisme pour les lots 4 095 792, 4 095 783 et 4 292 736, chemin des Godendards : implantation de trois (3) résidences de tourisme de deux (2) chambres à coucher
- 7.0 DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE ET LOISIRS**
 - 7.1 - Autorisation d'embauche au poste de « Surveillant de patinoire » – hiver 2018-2019
 - 7.2 – Contribution financière – Club de Plein Air Le Huard
- 8.0 PRÉSENCE À LA SÉANCE**
- 9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 14^e jour du mois de décembre 2018.



Valérie Bergeron, CPA, CA

Directrice générale et secrétaire-trésorière